

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191202-009****du 02 décembre 2019****n°009****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (3) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (0) :****Nom du secrétaire de séance :Christine PIAULET****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Règlement jeu concours Théâtre Blossac**

Le service du Pays d'art et d'histoire, qui a pour mission la valorisation du patrimoine de l'Agglomération, s'associe à la manifestation anniversaire du théâtre Blossac organisée les 23 et 24 novembre 2019 par le service culturel.

A cette occasion, des spectacles et concerts seront proposés gratuitement par des associations ou des établissements scolaires du territoire de Grand Châtellerault.

Afin d'éveiller le public de cette manifestation à la valeur et aux richesses patrimoniales du théâtre Blossac, le film "Les dessous du théâtre Blossac" réalisé pour le service sera diffusé avant chaque représentation. Il montrera au public les étapes de l'histoire et de la restauration de l'édifice.

Afin de rendre ludique la présentation de ce film, un "quizz" dont les réponses se trouveront dans le reportage sera mis à disposition des spectateurs. La participation à ce jeu-concours permettra de remporter des places gratuites pour les visites guidées du théâtre, très prisées pendant les fêtes de fin d'année.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3.II.3. 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU l'article 3.III.10 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de promotion, coordination et organisation d'animations sur le patrimoine du territoire dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20191202-009

du 02 décembre 2019

n°009

page 2/2

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 19 novembre 2018 définissant l'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que l'organisation d'un jeu-concours autour du théâtre Blossac est de nature à valoriser la manifestation "Anniversaire du Théâtre",

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement pour définir les modalités du jeu-concours,

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

-adopte le règlement du jeu-concours joint en annexe,

-autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce jeu-concours.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER